



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 115418

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'article n° 23 de la loi de finances rectificative pour 2006 qui prévoit d'instaurer une taxe sur le charbon qui prendrait effet au 1er juillet 2007. Face à l'inquiétude des industriels de la plate-forme chimique des Roches Roussillon sur la 8e circonscription de l'Isère qui utilisent cette source d'énergie, il lui demande de lui faire connaître ses intentions concernant cette taxation qui aurait un impact négatif sur l'économie de certaines activités et qui pourrait mettre en péril les unités les moins rentables.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115418

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 194